

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 7 FEVRIER 2013

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 01/02/2013
Date d'affichage : 01/02/2013

L'an deux mille treize, le JEUDI 7 FEVRIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Claude HAMEL, M. Claude PERONNE.

Excusés : Mme Dominique JOCKUM et M. Gérard JEHANNE

Absent : M. Joël THOMASSE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Modifications sur la déviation rue de l'Ormelet (RD170)

Suite à la réunion de la commission travaux du 12 janvier 2013, Monsieur le Maire confirme que le test se poursuivra jusqu'à fin juin 2013. Quelques modifications vont être néanmoins apportées :

- L'enrobé du carrefour entre la rue de l'Ormelet et le boulevard des Hauts de Thaon va être refait, l'axe du virage sera matérialisé en peinture
- Les balises de la rue de l'Ormelet vont être déplacées dans la montée pour éviter que les voitures se retrouvent face à face.
- les 2 panneaux déviations seront retirés, seul restera le panneau « Basly »
- sur le boulevard des Hauts de Thaon:
 - le Stop, les poteaux jaunes, le haricot seront supprimés
 - un céder le passage sera installé
- rue des Ormes : matérialisation de places de stationnement en quinconces
- à l'angle de la rue des pins / rue des Ormes : un céder le passage sera remis sur le poteau
- en bas de la rue de Duette : suppression de la grande bande
- création d'un passage piéton rue de l'Ormelet après la rue de Duette en direction du centre ville.

Les travaux seront effectués par les employés municipaux sous un mois, à l'exception de la réfection de l'enrobé à faire par une entreprise équipée du matériel nécessaire.

Déviation de la grande rue pour les engins agricoles, création de parking et de fossés Demande de déclaration d'utilité publique et procédure d'expropriation

Afin de permettre la réalisation de la déviation de la Grande Rue pour les engins agricoles et des aménagements annexes (notamment la création de places de stationnement et un fossé pour la collecte des eaux de pluie, dont le plan a été soumis au Conseil Municipal et annexé à la présente délibération) le Conseil Municipal se voit contraint de recourir à la procédure d'expropriation dès lors que le propriétaire concerné par les emprises du projet a refusé à deux reprises les offres d'acquisition amiable des parties de ses parcelles A 736 (emprise de 9 500 m²), A 728 (5 785 m² d'emprise), et pour la création du fossé de collecte des eaux de pluie, des emprises de 3 600 m² à prendre aux dépens de l'ensemble des parcelles A 736, ZA 10 et ZA 11, ainsi qu'une emprise de 150 m² à prendre aux dépens de la parcelle AB161, pour l'élargissement de la rue Pierre Elliott Trudeau.

Après en avoir délibéré,

Vu le jugement en date du 17 novembre 2011 aux termes duquel le Tribunal administratif de CAEN a d'ores et déjà reconnu l'utilité publique de la destination des emplacements réservés grevant les parcelles précitées et correspondant précisément au projet de réalisation de la déviation de la Grande Rue,

Vu le plan de réalisation de la déviation précitée annexé à la présente,

Considérant que le propriétaire concerné a refusé à deux reprises les offres d'acquisition amiable de ses parcelles par la commune de THAON,

Considérant que le projet de déviation présente un caractère manifeste d'utilité publique,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Calvados, l'organisation d'une enquête d'utilité publique, ainsi qu'une enquête parcellaire, en vue de procéder ultérieurement à l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles précitées nécessaires à la réalisation de la déviation de la Grande Rue.

Construction d'un bâtiment rue de Barbières : choix du maître d'œuvre

Quatre cabinets d'architecture ont répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment rue de Barbières destiné notamment à recevoir la future agence postale.

Un groupe de travail se réunira prochainement pour étudier chaque offre pour le choix qui sera fait selon les critères déterminés dans l'appel d'offres.

Une demande de subvention de Fonds Européens devra être faite pour les travaux de construction, ainsi que sur la réserve parlementaire. Monsieur le Maire fera le nécessaire en ce sens.

Travaux de voirie 2013

Marché de maîtrise d'œuvre partielle

Vu la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre partielle concernant les travaux de compétence communale réalisés en marge du programme de voirie 2013 de la Communauté de Communes d'Orival passé sous la forme d'un groupement de commande, établie par VRD SERVICES, pour la mission d'assistance à la passation du contrat de travaux (ACT), de direction de l'exécution des travaux (DET) et d'assistance pour les opérations de réception (AOR),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de marché de maîtrise d'œuvre partielle concernant le programme de voirie 2013 de la commune de Thaon avec VRD SERVICES de Verson,
- ✓ précise que la dépense s'élevant à 4 000.00 € HT, soit 4 784.00 € TTC sera imputée sur le budget communal.

Relevés topographiques nécessaires aux études :

Monsieur le Maire présente le devis établi par VRD SERVICES, pour effectuer les relevés topographiques nécessaires aux études de travaux de voirie 2013, d'un montant de 1 800 € HT, soit 2 152.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par VRD SERVICES de Verson, pour la réalisation des relevés topographiques nécessaires aux études préalables aux travaux de voirie 2013.
- ✓ précise que la dépense s'élevant à 1 800 € HT, soit 2 152.80 € TTC sera imputée sur le budget communal.

Demande de DETR 2013

Monsieur le Maire présente le dossier élaboré par VRD SERVICES relatif aux travaux de voirie à réaliser avenue du Régiment la Chaudière - rue des Peupliers susceptibles de recevoir une subvention spécifique de l'Etat.

Le coût de cette opération est estimé à 16 986 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte les dispositions du projet présenté,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2013,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2013, pour financer ce projet,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet par l'Etat,
- décide des modalités suivantes pour le financement de l'opération :

dépenses		recettes	
Travaux de chaussée HT	16 986.00 €	subvention de l'Etat, DETR 30 %	5 095.00 €
		fonds propres de la commune	15 220.26 €
TVA	3 329.26 €		
Total TTC	20 315.26 €	Total	20 315.26 €

Demande de subvention APCR 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de travaux de voirie 2013, rue de Duette, avenue du Régiment la Chaudière-rue des Peupliers et chemin de la Vieille Eglise, établi par VRD Services.

Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

- maîtrise d'œuvre : 4 000.00 € HT
- rue de Duette : 6 605.00 € HT
- avenue du régiment La Chaudière-rue des Peupliers : 17 586.00 € HT
- chemin de la Vieille Eglise : 7 255.00 € HT
- TOTAL : 35 446.00 € HT soit 42 393.42 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté
- sollicite, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados, une subvention au titre de l'aménagement des petites communes rurales.
- s'engage à financer, sur le budget de la commune, le reste de la dépense.

Jardins familiaux : devis de fourniture et pose de la clôture

Cinq sociétés ont été consultées pour remettre une offre de prix pour la fourniture et la pose d'une clôture pour les jardins familiaux créés rue du Château d'Eau.

- Closystem - Carpiquet : 7 844.36 € HT, soit 9 381.85 € TTC
- Espaces verts Christophe – Evrecy : 8 962.50 € HT, soit 10 719.15 € TTC
- Paysagiste Leplois - Authie : 9 020.30 € HT, soit 10 788.27 € TTC
- Clôtures Alexandre – Le Mesnil Patry : 10 344.75 € HT, soit 12 372.32 € TTC
- Entreprise Rondel – Anctoville : 11 598.00 € HT, soit 13 871.21 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de la Société CLOSYSTEM de Carpiquet, pour 7 844.36 € HT, soit 9 381.85 € TTC.

Acquisition d'une lame de déneigement : étude des devis

Monsieur Letellier informe que la lame de déneigement est commandée chez BLANCHARD. Coût 4 500 € HT, soit 5 382.00 € TTC.

Salle d'exposition : choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité

Trois sociétés ont été consultées pour remettre une offre de prix pour effectuer les travaux d'électricité – chauffage du local technique de la salle d'exposition.

ELECTRICITE - CHAUFFAGE		
	HT	TTC
Sarl ACEA	3 558.00 €	4 255.37 €
ENE Electricité	1 494.50 €	1 787.42 €
LOYER Sylvain	5 488.00 €	6 563.65 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'offre de la société ENE Electricité, située à Douvres la Délivrande, pour un montant de 1 494.50 € HT, soit 1 787.42 € TTC.

Personnel communal : création de poste pour besoin occasionnel à temps non complet

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il s'avère indispensable de faire face à un surcroît de travail dû à des travaux de maçonnerie importants sur différents bâtiments communaux,

Il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour besoin occasionnel, à temps non complet pour effectuer les travaux sur différents bâtiments communaux,
- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 h 30 (22.5 / 35^{ème})
- décide que la rémunération sera basée sur le 7^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, (échelle 5), indice brut 364, indice majoré 338,
- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi pour une durée de 3 mois consécutifs, renouvelable une fois.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Participation financière aux voyages scolaires organisés par le Collège de Creully

Le collège de Creully a informé les communes qu'il ne souhaitait plus gérer les aides financières accordées aux familles pour les séjours scolaires.

Vu la liste des enfants de Thaon inscrits aux différents séjours organisés par le Collège de Creully, le Conseil Municipal :

- ✓ décide à l'unanimité d'accorder une participation financière, aux familles Thaonnaises qui en feront la demande, de **30 € par enfant** inscrits aux séjours au ski, ou à Paris, ou en Espagne, ou au séjour « impressionnisme ».

Vente d'un terrain communal, lotissement la Couture

* *Monsieur Emmanuel Gossieaux, Conseiller Municipal, ayant un intérêt dans l'affaire, quitte la séance.*

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'acquisition de terrain faite par Monsieur et Madame GOSSIEAUX Emmanuel Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2010, le Conseil Municipal avait accepté de leur vendre au prix de 6 € le mètre carré, le terrain situé à l'angle de la rue de Bombanville et du chemin rural n°11 dit « sente des Moulineaux », jouxtant leur propriété, d'une superficie estimée à 85 m².

Suite au bornage effectué par un géomètre, la superficie réelle de ce terrain, cadastré AA n°612, est de 69 m².

Considérant la délibération en date du 13 décembre 2012, déclassant le terrain cadastré AA n°612 et l'intégrant dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix M. Gossieaux ayant quitté la séance) :

- décide de vendre ce terrain de 69 m², cadastré AA n°612, situé à l'angle de la rue de Bombanville et du chemin rural n°11 dit « sente des Moulineaux », à Monsieur et Madame GOSSIEAUX Emmanuel, au prix de 414 € net,
- précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acheteurs,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente.

Renouvellement de bail d'un logement 6 rue des Ecoles

Considérant que le bail consenti à Monsieur et Madame Philippe NARGIL pour le logement situé 6 rue des Ecoles à THAON (partie droite, à l'étage du bâtiment), arrive à expiration le 31 décembre 2012, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de le renouveler, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Maire est autorisée à signer le bail.

Le loyer mensuel de base est fixé à deux cent cinquante neuf euros soixante huit centimes (259.68 €). Il sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre de l'année en cours, définie par l'INSEE.

Demande de subvention de GES Côte de Nacre

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Saint-Yves, Présidente du Groupement d'Entreprises Solidaires Côte de Nacre dont font partie depuis 2011, AIRE et AIRE ENVIRONNEMENT. Ce groupement favorise l'insertion par l'activité économique de certains demandeurs d'emploi. GES Côte de Nacre sollicite une subvention exceptionnelle auprès de toutes les communes de son territoire.

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer Madame Saint-Yves afin qu'elle présente le compte d'exploitation de l'association lors d'une réunion.

Opération « Pierres en Lumières »

Le 18 mai 2013, la commune participera à l'opération « Pierres en lumières » avec un concert à l'église St Pierre, puis retraite aux flambeaux, illuminations de la Vieille Eglise. L'ADTLB et le Conseil Général seront pilotes de cette manifestation. Le Communauté de Commune d'Orival a refusé de prendre en charge le coût de l'alimentation électrique définitive de la Vieille Eglise. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense sur le budget communal.

Alimentation électrique de la Vieille Eglise

Trois sociétés ont été consultées pour remettre une offre de prix pour la fourniture et la pose d'une alimentation électrique à la Vieille Eglise.

- Sarl ACEA : 1 210.00 € HT, soit 1 447.16 € TTC
- Sarl LE GRIX : 1 764.10 € HT, soit 2 109.86 € TTC
- Ent MAT ELEC : 1 874.77 € HT, soit 2 242.22 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de la Sarl ACEA de Soliers, pour 1 210.00 € HT, soit 1 447.16 € TTC.

Compte-rendu du conseil communautaire d'Orival

Les Conseillers Municipaux ont reçu copie des derniers comptes rendus des réunions de l'intercommunalité.

Projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la région de Caen

Le schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados, énonce, dans le cadre de la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes, l'objectif d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité tant sur le plan sanitaire que quantitatif et de permettre une bonne gestion du patrimoine. A cette fin, il organise l'alimentation en eau potable du département en 10 secteurs géographiques.

Pour le secteur E, le schéma prévoit que le périmètre du syndicat de production d'eau de la région de Caen est étendu au syndicat d'adduction d'eau de la région d'Argences, au syndicat d'adduction d'eau potable de Sannerville-Touffreville et au syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn-Saint Pair.

Les Conseillers Municipaux ont jusqu'au 29 mars 2013 pour donner leur avis sur ce schéma départemental, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal souhaite consulter les rapports du syndicat de production d'eau de la région de Caen, et du syndicat d'adduction d'eau potable de la source de Thaon, et connaître le coût au m³ de ces deux syndicats, avant de se prononcer.

SDEC : adaptation des statuts

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Energie dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 20 décembre 2012, le comité syndical du SDEC Energie a approuvé l'adaptation des statuts. Préalablement, les élus ont été invités à débattre de ce projet au cours des 17 commissions locales d'énergie organisées du 1^{er} au 18 octobre 2012.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des nouveaux statuts proposés.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SDEC Energie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du SDEC Energie à l'unanimité.

Compte-rendu d'une réunion du SIART

Monsieur Claude Hamel fait le compte-rendu de la réunion du SIART, en date du 12 décembre 2012 :

- souci sur canalisation entre Fontaine et Reviars. L'entreprise Martragny a été retenue pour réaliser les travaux de réparation nécessaires, coût 14 567.28 € TTC
- mise en conformité en partie publique d'un raccordement d'une propriété à Fontaine Henry.
- une étude a été faite par Eaux de Normandie sur la faisabilité technique et les conséquences du projet d'aménagement du lotissement Pierreval à Thaon. Considérant les conclusions de cette étude le SIART a émis un avis favorable au projet.
- la conformité de 80 pavillons sera contrôlée à Thaon en 2013.

Organisation de l'implantation des bureaux de vote de la commune à compter du 1^{er} mars 2014

Une circulaire ministérielle recommande de limiter entre 800 et 1 000 le nombre d'électeurs pour chaque bureau de vote. La commune de Thaon comptant actuellement 1143 électeurs, la Préfecture demande que l'on prévoit l'implantation d'un deuxième bureau de vote pour 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir un seul bureau de vote.

AFFAIRES DIVERSES

- Prémption du Conseil Général sur les terrains des Consorts Delaunay : le Conseil Général a prévu une rencontre entre la famille Delaunay, le Conseil Général et la commune de Thaon.
- La CdC Cœur de Nacre envisage de créer une aire de stationnement pour les gens du voyage sur le plateau dominant la Vallée de la Mue, c'est-à-dire sur la commune de Basly, non loin du terrain de moto-cross ou sur Bény sur Mer. Monsieur le Maire a écrit à Monsieur le Préfet pour lui exposer les différentes raisons qui font de ce projet une absurdité. Un document définissant les différentes zones protégées (Natura 2000, zones humides départementales, zones archéologiques de 10 ha) a été joint à ce courrier.
- Le père Martin Phuati Mboko remercie l'US Thaon pour le don de tenues de football pour les jeunes de son diocèse. Il sollicite un nouveau don de chaussures et de maillots pour les jeunes de 13 à 18 ans.
- Radar pédagogique : l'assureur ne prend pas en charge l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique, mais définit avec le Maire un nouveau contrat permettant avec les mêmes garanties de faire une économie égale au financement du radar.
- Madame Béliarde présente l'association TOSOCO Madagascar qui a pour objet de mettre en place des voyages solidaires à Madagascar.
- Dimanche 17 février 2013 à la MTL : 18^{ème} salon des collectionneurs organisé par le CCAS de Thaon

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures trente minutes.